

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE
EDIFICE DU BOARD OF TRADE, RUE ST-SACREMENT
MONTREAL

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi, et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toutes communications et demandes de renseignements au Président de la Chambre.

Boîte de Poste, 2311, à Montréal, (Canada).

Compte-rendu des séances de la Chambre

Séance du 17 avril 1895

Extrait du procès-verbal de la séance tenue par la Chambre de Commerce française de Montréal le 17 avril 1895 au lieu ordinaire de ses réunions, édifice du *Board of Trade*.

Etaient présents : M. Emile Galibert, président ; M. de Sièyes, secrétaire ; M. H. Jonas, trésorier ; M. de Polinière, conseiller ; M. Auzias-Turenne, M. Girard, M. Monier, M. Fauchille et M. Rougier.

M. Kleczkowi, consul-général de France, assiste à la séance. M. Balcer, agent consulaire de France à Trois-Rivières est également présent.

Le déponillement du courrier de quinzaine apporte un certain nombre de demandes de renseignements et aussi d'agents de la part de maisons françaises.

La Société pour la défense du commerce de Marseille fait parvenir à la Chambre de Commerce un résumé important des travaux pendant l'année 1894 de la Chambre Syndicale de cette ville. Cette société comptait 393 membres au 31 décembre 1893. Ses ressources assurent son existence, grâce à des réserves s'élevant à plus de 25,000 francs. Elle les emploie à faire donner des cours commerciaux où l'italien et l'espagnol sont enseignés, ainsi que la sténographie, sans parler des études rentrant exclusivement dans le programme commercial. En outre la Société publie un journal contenant des renseignements puisés aux

meilleures sources. Elle possède encore une bibliothèque ouverte à ses membres, et a pu offrir dans le local dont elle dispose l'hospitalité à une foule d'associations, de syndicats et de comités divers, heureux de profiter de cette faveur.

La Société demande l'envoi des rapports publiés par notre Chambre de Commerce depuis sa fondation.

Il sera répondu à son désir en lui faisant parvenir d'abord nos compte-rendus annuels et enfin notre bulletin mensuel.

La Chambre de Commerce française de Lisbonne accuse réception des documents envoyés par notre Compagnie et se met à notre disposition pour tous les renseignements dont nous aurions besoin.

Il est question de la ligne Canado-Franco-Belge pour laquelle le gouvernement canadien demande des soumissions. Après une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part, il est décidé qu'on sollicitera le ministre du commerce d'Ottawa de ne pas adjuger définitivement, si les conditions du cahier des charges n'étaient pas remplies. On le priera de tenter un nouvel essai d'adjudication, en prévenant les intéressés de suite, et en accordant un délai suffisant pour que toutes les offres puissent se produire.

Séance du 1er mai 1895

Extrait du procès-verbal de la séance tenue par la Chambre de Commerce française de Montréal le 1er mai 1895, au lieu ordinaire de ses réunions, édifice du *Board of Trade* à 3 heures 30.

Etaient présents : M. Emile Galibert, président. M

de Sièyes, secrétaire, M. H. Jonas, trésorier, M. de Polinière conseiller, M. C. A. Chouillon.

Le dépouillement du courrier de quinzaine est effectué. En dehors des lettres contenant des demandes de renseignement, et aussi d'agents, adressées par des maisons françaises à notre compagnie, nous trouvons une lettre intéressante qui nous est envoyée par la Chambre de Commerce du Havre, en réponse à celle que nous lui avons adressée en janvier dernier, sollicitant son appui dans nos démarches pour presser les armateurs français à s'occuper activement de la création d'une ligne directe entre la France et le Canada. La Chambre de Commerce du Havre espère déterminer une Compagnie très importante à établir une ligne de cargo-boats entre les deux pays, mais elle avoue être encore dans la période des efforts.

MM. Jusselain, propriétaire des rhumeries de Carbet (Martinique); MM. Dorgueil et fils, banquiers à Bordeaux; M. Jean Lafon, propriétaire au domaine du Mouron, à Bordeaux-Talence; M. G. Richard, propriétaire au château de Couloumez à Casseuil par Gironde, sont admis comme membres honoraires.

Rapport général de la commission d'étude de la Chambre de Commerce du district de Montréal sur un projet de délégation en France

Notre collaborateur et ami M. Balcer, agent consulaire de France à Trois-Rivières, a été chargé par la Chambre de Commerce du district de Montréal, de faire le rapport de la Commission d'études nommée par cette Chambre sur le projet d'envoyer en France une délégation des industriels canadiens. Ce rapport expose avec beaucoup de clarté les articles que le Canada peut exporter et donne à ce propos des renseignements que nous tenons à porter à la connaissance de nos lecteurs.

Monsieur le président,

A la suite de l'adoption par le parlement fédéral de la convention commerciale avec la France, notre Chambre de Commerce, par résolution du 30 novembre 1894, institua une commission d'étude chargée de rechercher le meilleur moyen pour mettre en exécution les conclusions du traité. Un certain nombre de sous-comités fut nommé afin d'examiner à fond et séparément :

- 1o Chaque article porté sur le traité;
- 2o Les produits qui n'y figurent pas, mais que le Canada espère pouvoir raisonnablement placer sur le marché de France;
- 3o Les conditions et la répartition de ce marché, les moyens de transport, la valeur économique des principaux ports de France par rapport au commerce canadien;
- 4o Les relations actuellement existantes.

La tâche de ces sous-comités, monsieur le président, n'était pas une sinécure; d'autant plus que les relations

avec le pays de nos ancêtres, en tant qu'exportation des provinces de Québec et d'Ontario du moins, avaient toujours été des plus faibles, qu'elles manquèrent généralement de suite et donnèrent rarement de réelles satisfactions. Un travail sérieux seul pouvait donc dégager de ces transactions du passé ce qu'elles avaient de défectueux et mettre en évidence les chances de succès de demain.

Ce travail est en partie accompli. Le 5 mars, le sous-comité des pelleteries fit son rapport; le 29, celui des Bois déposa le sien. Les autres comités ne tardaient pas à en faire autant. Bref, la commission d'études est aujourd'hui à même de présenter son rapport général sur l'ensemble des travaux que la Chambre de Commerce a bien voulu lui confier.

En examinant le Traité au point de vue *exclusivement Canadien*, on ne sait, M. le président, si l'on doit s'étonner le plus, ou du peu d'empressement dont on fit preuve dans le monde officiel lorsqu'il s'agissait d'accepter la convention, ou de l'hostilité pour ainsi dire aveugle avec laquelle on cherchait, dans certain milieu, non pas à le combattre, car c'est là un droit, mais à dénigrer ce traité. Il ne s'agissait pourtant ici que d'un fait matériel facile à saisir; d'un arrangement comportant de graves intérêts publics, dont chacun est à même d'apprécier ou la valeur ou les défauts, et qui se prête, ce nous semble, à la plus franche discussion, chiffres et documents en mains.

Mais ce pauvre traité méritait encore d'autres considérations.

Résultat tardif, quoique logique, d'une succession d'efforts datant d'une quarantaine d'années déjà, il est le premier traité avec une grande puissance européenne que la Confédération ait été appelée à discuter et à ratifier. Il préparait donc, pour ainsi dire, la voie à des arrangements semblables avec d'autres puissances. Cependant, signé voilà deux ans déjà, il attend encore aujourd'hui sa sanction officielle pour lui assurer une existence légale. Fort heureusement, on nous assure que tout est à la veille de s'arranger. Puisse-t-il en être ainsi.

Avant de procéder à l'analyse des détails, il y a encore une autre forme d'appréciation que votre commission ne croit pas devoir laisser sous silence. C'est l'opinion qui paraît vouloir s'accréditer auprès d'une fraction du public que le traité avait été accepté uniquement pour donner un semblant de satisfaction à l'élément canadien-français; que la convention, sans force commerciale aucune, restera lettre morte, les relations d'affaires avec la France ayant toujours été considérées comme impraticables et même impossibles; que, du reste, la convention n'est que temporaire et révocable au bout de douze mois.

Nous protestons, M. le Président, contre une semblable assertion. Et si nous avons le droit de demander qui pourrait, sans risquer une impertinence, reprocher à la Chambre de Commerce du District de Montréal, le sentiment d'orgueil et de légitime satisfaction qu'elle éprouve de se voir appelée à répondre au désir de renouer des relations plus intimes et plus étendues avec l'ancienne mère-patrie, nous

demandons également à tout homme de bonne foi, en quoi un semblable sentiment s'oppose à apprécier à sa juste valeur une convention commerciale dont l'importance saute aux yeux et qui équivaut assurément à n'importe quelle tentative de rapprochement avec les Antilles, par exemple, avec la Nouvelle Zélande, avec le Cap ou l'une ou l'autre des colonies Australiennes dont le gouvernement et le monde des affaires s'occupent depuis des années avec une si louable persévérance ?...

Comment ! voilà un marché de 38 millions d'habitants, doublé de nombreux consommateurs coloniaux, qui ne vaudrait pas l'attention accordée à la plus petite colonie du Pacifique ?

Voilà 30 à 40 millions de piastres d'effets et de marchandises que mentionne le traité ; la France les importe ; le Canada produit les mêmes articles en quantités souvent plus considérables, ces produits jouiront du tarif minimum, c'est à dire d'un traitement privilégié et vous n'auriez pas le courage d'entrer en lice pour en fournir une partie ?...

Mais, M. le Président, ce serait étrangement méconnaître l'esprit éminemment pratique et entreprenant de ces adversaires que de croire qu'ils se complairaient longtemps dans une attitude plus que réservée, du moment que l'on aura compris que ce traité avec la France contient encore autre chose qu'un échange de bons procédés entre diplomates, que de mots dépourvus de sens, ou qu'il soit tout uniment l'écho d'une sentimentalité douteuse.

On se prêtera à l'évidence, M. le Président, et on fera comme nous.

Il n'entre pas dans les intentions de votre Commission de rouvrir les débats qui eurent lieu lors de la discussion du Traité. Ces débats sont clos. Si la France doit jouir désormais de certains avantages, principalement sur les vins, il suffit de savoir que quand bien même elle parviendrait à accaparer tout le trafic d'importation des produits portés sur le traité, son débit sur notre marché, d'après les relevés de notre douane, ne peut guère dépasser le chiffre de 7 à 800,000 piastres par an. Car c'est là, en effet, le maximum de la consommation du pays en vins mousseux et non mousseux, en savons de castille, en prunes, amandes, etc., de n'importe quelle provenance ils puissent être.

Voyons maintenant la position que la convention fait par contre au Canada.

En première ligne, nous avons les bois.

En consultant le rapport de notre sous-comité, nous trouvons que la France achète pour au-delà de 200 millions de francs par an. Deux tiers de ces bois sont d'essences semblables à celles que produisent nos forêts, que nos scieries préparent et pourraient fournir en des quantités pour le moins équivalentes. La moitié de cette proportion est affectée par le tarif minimum, c'est à dire jouira d'une réduction en douane variant de \$1.25 à \$1.95 les mille pieds, mesure de planche.

Mais nous n'avons pas la prétention, n'est-ce pas, de voir supplanter du coup, ni même à la longue, tous les concurrents sur ce marché de France, ni pour les bois, ni

pour autre chose ; cependant on nous concèdera bien la possibilité, maintenant que les armes sont égales, de lutter avec quelque chance de succès pour un nombre de spécialités au moins. Cela devrait être d'autant plus aisé, qu'en dépit du tarif général, nous avons encore pu placer pour au-delà de \$100,000 de madriers et de planches, après que le nouveau système douanier français eut frappé notre produit d'une taxe si élevée, et que d'autres pays producteurs jouissaient déjà de droits réduits. Du reste, nous laissons, en cette circonstance, à nos amis des Provinces Maritimes, le soin de convaincre leurs compatriotes du centre, et pour eux de doubler ou tripler leur exportation des bois. Persuadés que nous sommes que dans cette section de la Confédération au moins, l'opinion est depuis longtemps faite sur la valeur de notre nouvelle position.

Viennent ensuite, par ordre d'importance, les Homards et Langoustes.

La France achète, à part les produits de ses propres pêcheries, pour un million à \$1,200,000 par an. Le Canada exporte pour \$1,800,000 et sur ce chiffre, nous avons fourni à la première \$125,000 en 1893 et \$200,000 en 1894 à 1895, soit 16 0/0 de ses importations. Si c'est là la meilleure preuve que notre article est justement apprécié en France, il est également évident que l'application du tarif minimum, 25 francs au lieu de 30 francs les 100 kilos, n'empêchera pas le développement de ce commerce, ni diminuera les chances de succès de voir augmenter nos ventes dans cette direction.

Le même raisonnement tient bon pour les Salmonides frais, les Poissons conservés au naturel et les autres Poissons d'eau douce qui se trouveront réduits de 15 à 10 francs, de 30 à 25 frs et de 10 à 5 francs les 100 kilos respectivement.

Les importations en France de ces articles réunis donnent au moins un million de piastres. Le Canada exporte pour le double : en 1894, on triplait même ce chiffre. Les salmonides vont en Angleterre et les poissons frais aux Etats-Unis. Mais jusqu'ici, aucune tentative sérieuse, que nous sachions, n'a encore été faite pour placer "directement" ces produits sur le continent européen. Avec les moyens de conservation dont jouit l'industrie aujourd'hui, il serait surprenant que nos négociants ne trouveraient pas moyen d'alimenter le marché français avec plusieurs de nos excellents poissons frais, nos saumons et nos truites par exemple, de même qu'ils sont aisément parvenus à fournir le marché d'Angleterre avec de la viande fraîche.

Avec le saumon en conserves, il n'est pas hors de propos de mentionner que c'est l'Angleterre qui fournit à la France les 2/5 de sa consommation, soit un montant de plus de \$300,000. Comme l'Angleterre reçoit son approvisionnement presque exclusivement de la Colombie Britannique (\$2,327,600 en 1894), il est fort probable que l'article vendu par la première à la France est en droit de porter l'estampille de cette Province. Il est évident, en tous cas, que nos concitoyens de la côte du Pacifique feraient mieux et

trouveraient infiniment plus d'avantage de s'adresser eux-mêmes directement aux centres de consommation.

Nous trouvons également sur la liste du traité les conserves de viandes. En certaines années, les achats de la France se chiffrent par millions; principalement pour l'alimentation de l'armée. En 1893, ils atteignaient 13 millions de francs. Les Etats-Unis fournissent naturellement la plus grosse part, soit le $\frac{2}{3}$, l'Angleterre vient après. Nous avons tout lieu de croire que dans la quantité fournie par cette dernière, de même qu'avec les conserves de saumons, une forte proportion, sinon la presque totalité ne soit d'origine canadienne et que, par conséquent, notre produit à nous, n'arrive également sur le premier marché que par voie détournée; car nous dirigeons sur l'Angleterre 95 o/o de notre exportation de conserves, soit pour un million de piastres, tandis que nous n'expédions en France que pour \$1300 en 1893. Quoiqu'il en soit, et quand bien même l'importance de ces conserves de viandes semble diminuer en ces derniers temps en France, la réduction de 20 à 15 francs les 100 kil., soit à peu près $\frac{1}{2}$ cent la livre, devait assurément engager nos intéressés à essayer d'ouvrir un débouché direct et par conséquent plus profitable avec le consommateur lui-même. D'autant plus qu'il ne faut pas oublier que les exportations directes seules sont appelées à profiter de la tarification réduite.

Il en est de même pour les fruits.

Si la variété n'est pas nombreuse, nous avons par contre dans nos pommes, un excellent produit, surtout comme fruit de table. Nos envois en Angleterre, qui dépassent deux millions de piastres, le témoignent aisément. Nos producteurs d'Ontario trouveront donc là un nouveau marché tout disposé à acheter et à payer le prix, pourvu toutefois que l'article soit toujours de choix. Aussi ne leur est-il pas indifférent de savoir que les Etats Unis expédient sur ce marché au-delà de 25,000 barils par an, et que le tarif minimum nous offre une réduction de 50 o/o sur les droits; c'est-à-dire 2 francs au lieu de 3 francs les 100 kil. Les importations en France de "pommes de table" étaient en 1893 de 1,253,000 francs.

On demande également les pommes tapées et sèches; la pomme à cidre fraîche ou tapée. Les deux sortes sont portées sur le traité et jouissent du tarif minimum, soit 1.50 franc au lieu de 2 francs les 100 kil. pour les fraîches, et 10 francs contre 15 francs pour les autres.

L'année dernière, nous vendions en France \$3,660 de pommes sèches.

Nous ne possédons que de maigres renseignements sur les conserves de fruits.

Notre statistique n'en parle que vaguement et semble les confondre avec les fruits séchés. Notre exportation, en tous cas, ne dépasse pas \$50,000 par an, pour l'Angleterre et pour les Etats-Unis. On note cependant pour 1894, 99 ventes de "canned fruits" pour St Pierre Miquelon. L'article mérite, en tous cas, considération puisqu'il est également porté sur la liste du traité.

Pour clore la série de produits alimentaires, nous trouvons le "lait concentré pur."

Votre commission n'a certes pas l'intention de conseiller à nos cultivateurs d'abandonner leur fructueuse occupation de produire du beurre et du fromage. Mais à une époque de compétition ardente, où la lutte menace de devenir difficile, où des signes non équivoques d'une prochaine congestion du marché d'Angleterre laisse peu de doute à qui veut réfléchir, ne serait-il pas prudent, nécessaire même, tout en créant une nouvelle industrie, de soulager quelque peu notre fabrication de fromage et en remplacer une partie par la production de ce "lait concentré" dont le marché de France est preneur pour un montant d'au-delà \$500,000? (2,743,000 frs. en 1893.) Mais à part ce "lait concentré" pur, il y a le "lait concentré additionné de sucre" qui ne figure pas, il est vrai, dans le traité, qui est au contraire sujet à une tarification spéciale, mais dont la demande, en France, excède le chiffre de 14 millions de francs.

Le différence entre les deux tarifs pour le lait condensé pur, est de moitié: 5 francs au lieu de 10 francs les 100 kil.

Voilà donc une source de production absolument nouvelle, nos cultivateurs de la province de Québec aussi bien que d'Ontario et du Manitoba ne pourront manquer de tirer parti et de bon profit.

Viennent en dernier lieu les objets ouvrés, ou en partie manufacturés.

Commençons par la pulpe.

La France achète, suivant le rapport du sous-comité, au-delà de 100,000 tonnes, estimées à 22 millions de francs, principalement de la Suède. Le Canada n'en vend pas à la France et n'en exporte encore que très peu en Angleterre: 5,000 tonnes à peu près en 1893 et environ 20,000 tonnes en 1894. Pourtant nos moyens de production sont tels que nous pourrions facilement approvisionner, en bonne partie au moins, et ce marché de France et le marché d'Angleterre et en même temps continuer à fournir nos clients de ce côté-ci de l'Océan. L'avantage accordé par le tarif minimum est sensible: 50 cents la tonne, soit 50 centimes au lieu de 75 centimes les 100 kilos pour les pulpes mécaniques humides.

De la pulpe au papier, la transition est naturelle.

L'article, mentionné par le traité, est importé en France pour une valeur de près de 5 millions de francs. L'Angleterre fournit plus de la moitié (3,600 tonnes) puis vient la Belgique, suivie de près par l'Allemagne. Jusqu'ici, le Canada ne produit que pour sa propre consommation et n'exporte pas de papier. Mais étant donnée notre situation privilégiée par rapport à la matière première et notre incomparable outillage naturel au point de vue de la fabrication à bon marché, étant donné l'avantage du tarif minimum (60 cents par tonne — 10 frs. au lieu de 13 frs. les 100 kil.) il serait assurément fort curieux qu'un débouché profitable ne se présentât pas là à notre jeune industrie du papier.

Nous avons ensuite les bois ouvrés, et les produits des bois: meubles, planchers, pavés, écorces ou extraits de tanin et surtout les merrains et douves qui, à eux seuls, représentent une importation de 32 millions de francs; tous également portés par la convention sur le tarif minimum.

Le rapport du sous-comité des bois donne à leur sujet de très amples renseignements.

Il n'y a pas jusqu'aux bâtiments de mer, qui figurent sur la liste et dont nos provinces maritimes pourraient profiter avec avantage.

Viennent encore les peaux préparées et ouvrées.

La grande variété de ces produits prêterait peut-être au commencement à quelque confusion par rapport à l'application de ce tarif minimum à tel ou tel article. En tous cas, la consommation en France de peaux et de cuirs est simplement énorme. En 1893, les importations de diverses peaux préparées montaient à 45 millions de francs; pelleteries préparées et confection 3,870,000 francs. Voilà donc un débouché pour les produits de nos tanneries et même pour une partie de nos fourrures; et bien téméraire serait celui qui voudrait aujourd'hui limiter l'importance et la valeur de ce débouché. Aussi nos fabricants de Québec et d'Ontario qui ont réussi à placer avec avantage leurs produits en Angleterre et essayé le marché français, non sans apparence de succès et cela même en dépit du tarif général fort élevé, ne seront pas lents à continuer à pousser dans cette direction, aujourd'hui que le tarif minimum leur accorde une réduction sur les droits d'entrée variant de 25 0/0 à 50 0/0, et que le Canada, par sa richesse du tanin contenue dans ses forêts, occupe une position exceptionnelle pour la production du cuir.

Les chaussures, qui vont de pair avec l'article cuir, viennent clore la liste, assurément fort respectable, des avantages accordés à la production canadienne par notre traité.

A première vue, il semble étrange que le Canada puisse songer à placer cet article sur le marché de France. Beaucoup en doutaient; mais tout bien considéré, la chose est non-seulement possible, mais ne manquera pas de prêter à des transactions passablement étendues. La France importe pour plus d'un demi-million de piastres de chaussures et c'est l'Angleterre qui en fournit le tiers. L'article semble être de qualité bien ordinaire, la moyenne du prix étant \$1.50 la paire. Dans les dernières années, l'industrie des chaussures canadiennes a su placer en Angleterre certains de ses produits. Pourquoi n'en ferait-on pas autant avec la France qui en achète à ce dernier pays? Et veut-on connaître le bénéfice du tarif minimum? Il est de 25 centimes par paire de souliers, 50 centimes par paire de bottes et 1 franc par paire de bottines tant pour hommes que pour femmes; soit 60 cents à \$2.40 de réduction par douzaine.

Du reste nous faisons déjà un trafic de ce genre avec St. Pierre Miquelon, auquel nous vendons, bon an, mal an, pour près de \$6,000 de nos chaussures.

Voilà, M. le Président, autant que le permet le sujet, la réponse aux détracteurs du traité, à ceux qui prétendent qu'il n'y a rien à faire, qui ont l'air de demander à quoi peut bien servir "that little French treaty." Mais si nous trouvons dans les seuls articles énumérés ci haut, ample matière pour occuper notre activité, combien d'autres produits, non compris dans la convention, peuvent être exportés en France! Ceux qui font déjà partie des transactions

existantes et ceux qu'un courant d'affaires régulièrement établi ne peut manquer d'attirer dans son orbite.

Il ne nous est pas permis d'entrer ici dans trop de détails; d'autre part, il n'est nullement nécessaire d'accumuler toutes les preuves. Aussi nous bornons-nous à rappeler que la statistique française mentionne dans ses importations, des fourrages et des céréales du Canada (foins \$66,350; avoines \$20,000; graines à ensemercer \$6,000.) Les Etats-Unis vendaient 2,448 tonnes, 1,274,250 francs de graines de Luterne en 1894; des objets en caoutchouc (Robber Shoes); des instruments agricoles et une vingtaine d'autres articles plus ou moins importants. Elle mentionne également des bêtes à cornes et à laine pour boucherie.

Mais ce même traité accorde aussi le bénéfice du tarif minimum aux colonies françaises et nous faisons actuellement déjà avec St.-Pierre Miquelon, qui n'a qu'une population de 6,000 âmes, pour au-delà de \$220,000 d'affaires et avec les Antilles pour \$46,000 (Statistiques de 1893 et 1894).

Rappelons encore que la France achète pour 13 millions de francs de fromages ordinaires, dits "hollandais," que notre article canadien pourrait remplacer fort avantageusement; que ce pays importe pour au-delà de 200 millions de francs de peaux et de pelleteries brutes; pour 300 millions de laine; passablement de bêtes à cornes et de moutons et en moyenne de 15 à 20 millions d'hectolitres, soit 50 à 60 millions de minots de blé par an; que la plombagine ou graphique, le mica, l'amiante, le nickel, les phosphates et autres minerais que le Canada possède et exporte sont également demandés en France et admis en franchise, par surcroît. En 1893, à titre d'essai, nous avons expédié 50 tonnes d'amiante de la valeur de \$1,100.

Voilà, n'est-ce pas, des chiffres et des données suffisamment éloquents et qui pourraient engager le plus opiniâtre à modifier son opinion. Cependant ce n'est pas tout.

La France entretient des relations fort étendues avec les Etats-Unis. Ses transactions avec nos voisins sont nombreuses, surtout pour les céréales, les conserves de viandes, salaisons, etc. La plupart de ces produits viennent de l'Ouest, par Duluth ou Chicago. Combien ne pourrait-on pas expédier de ces produits à destination de France, en transit, par le Canada? C'est la route la plus courte et la plus économique et le moyen de la faire est parfaitement connu de nos expéditeurs. Ils viennent d'expédier, du reste par cette route, une centaine de mille bushels de blé en 1894, ainsi qu'une certaine quantité de lard et de salaisons. Il en est de même avec les soies brutes de la Chine et du Japon qui, par les steamers et la route de la Compagnie du Pacifique, pourront également atteindre leur marché par la voie du Canada.

Et voici une autre question encore qui survient au dernier moment: c'est l'exclusion de France des bestiaux des Etats-Unis.

Dans les années précédentes, de très grandes quantités de bêtes à cornes y furent expédiées par nos voisins; cette mesure restrictive, sinon prohibitive, pourrait bien permettre à nos exportateurs d'en expédier un plus grand nombre du

Canada. Surtout si par une judicieuse entente entre les deux gouvernements, la rigueur et la durée de la quarantaine, qui rend aujourd'hui ce commerce des animaux si difficile, pouvait être réduite à quelques jours seulement. Ensuite nous avons nos chevaux.

Mais votre commission, M. Le Président, peut s'en tenir là.

Pour compléter cet exposé, il n'y a plus qu'à jeter un rapide coup d'œil sur la situation économique de ce marché de France, tant au point de vue des intérêts généraux canadiens que des communications directes avec ce pays.

En parcourant la géographie commerciale de France, on s'aperçoit aisément que la plus grande partie du trafic extérieur du pays se fait par ses grands ports, avec Marseille, le Havre et Bordeaux comme tête de ligne, c'est-à-dire que les régions du Nord, du Midi et de l'Ouest sont également bien partagés. Toutefois, au point de vue canadien, c'est Bordeaux qui vient le premier, puis par ordre d'importance, Marseille, Cette, Rouen, le Havre, Boulogne, Dieppe, Dunkerque, etc. C'est vers ces ports que se dirigent de préférence les marchandises canadiennes et la plupart de celles mentionnées sur le traité. Le rapport de notre sous-comité des bois et la carte qui l'accompagne, donne à cet égard d'utiles renseignements. De ces ports, le transport à l'intérieur se fait, soit par chemins de fer, soit par eau sur tout le parcours du territoire. Le transport par canaux est naturellement parfait. Pour les questions de détail, les frais et déboursés et les avantages matériels de chaque port "*L'Annuaire de la Marine de Commerce Française,*" fournit les plus minutieux renseignements.

Par rapport aux communications avec la France, votre commission tient à déclarer que si quelques divergences d'opinion se sont produites en tant que détails d'exécution, il y a eu unanimité absolue sur la nécessité d'établir au plus tôt des communications directes et régulières par vapeurs entre les deux pays. Et pour ne pas donner prise à des malentendus et éviter toute conception erronée, votre Commission croit devoir ajouter que l'insuffisance du fret du côté de la France et dont se plaint, à juste titre, tout promoteur de projets d'une ligne de vapeurs, est nullement due au manque d'initiative du négoce, ou à l'apathie du peuple français, mais uniquement à ce que les produits fabriqués et dont se compose l'exportation de France ont plus de valeur que de poids et de volume. D'autre part, les expéditions sur le Canada se font de la Méditerranée et de la Manche aussi bien que de la Gironde et de la Charente, c'est-à-dire des trois côtés du littoral à la fois, à intervalle plus ou moins régulier sur une saison de douze mois. Conséquemment et contrairement à ce qui a lieu au Canada, où les produits, en général, ont moins de valeur, mais beaucoup de poids et surtout de volume, où les expéditions sont concentrées sur un seul et unique parcours et le mouvement d'affaires réduit à une saison de navigation écourtée ; le déploiement d'un outillage maritime perfectionné, plus

développé et concentré sur un seul point, se fait sentir là bas beaucoup moins qu'il ne se fait sentir ici.

Votre commission, en terminant son rapport, déclare adhérer fermement à l'idée qui présida à sa nomination. Elle appuie de toutes ses forces tout effort tendant à faciliter un rapprochement plus intime et plus étendu entre notre pays et la France, absolument convaincue que dans la situation créée en ce moment par la convention franco-canadienne, l'initiative du mouvement revient de droit à la Chambre de commerce du District de Montréal, suffisamment éclairée sur l'insuccès manifeste des tentatives isolées.

Votre commission est d'avis que notre Chambre s'adresse au gouvernement pour obtenir le concours des pouvoirs publics et les moyens de permettre à une délégation composée d'hommes d'affaires compétents de se rendre en France, et de se mettre en rapport direct et immédiat avec les Chambres de commerce et autres corporations et syndicats industriels de ce pays.

Cette délégation, investie du caractère officiel dûment constaté, munie d'échantillons et possédant des renseignements sur chaque branche de commerce, produits et industries du pays, chargée en outre de recueillir, sur les lieux mêmes, toutes les données qui pourront être utiles, ne peut manquer d'inspirer la confiance qui, jusqu'ici, semblait faire défaut. Elle provoquera, nous n'en doutons pas, un mouvement analogue parmi les intéressés français et engagera les négociants et industriels désireux d'étendre leurs relations, à venir au Canada examiner la situation à leur tour.

Par une semblable démarche de notre part—et cela surtout à la veille de l'exposition universelle projetée pour Montréal où le caprice et l'intérêt individuel feront place à l'intérêt général, on préparerait le terrain et on écarterait du coup la plupart des difficultés que l'on a l'habitude de rencontrer à chaque pas. Et les hésitations pleinement justifiées et les fausses impressions qui n'ont cessé de surgir à la suite de nombreux désappointements et aussi de déboires, s'effaceront, nous en sommes sûrs ; et ni les obstacles créés par les systèmes monétaires, les poids et mesures différents ; ni les usages commerciaux plus différents encore ne tiendront longtemps devant une explication loyale, un échange de vue entre gens pratiques, ayant le sentiment de leur devoir et de leur responsabilité et l'intention bien arrêtée d'aboutir à quelque chose de sérieux et de durable.

Dans cet ordre d'idées, votre Commission croit devoir recommander :

Que la Chambre passe une résolution à l'effet de demander au gouvernement fédéral d'envoyer, dans le plus court délai possible, une délégation en France, avec mission de se mettre en rapport avec les autorités compétentes et les hommes d'affaires de ce pays ; étudier le marché français au point de vue de placer le plus de produits possibles et de rapporter de leur mission toutes les données susceptibles d'éclairer le gouvernement et le monde des affaires, sur les avantages et la mise en pratique des conclusions du traité

Et que cette délégation soit nommée et pourvue des

moyens nécessaires pour remplir sa mission dans la forme et dans les conditions que le gouvernement jugera à propos de déterminer et de fixer.

(Signé) D. PARIZEAU,
 " GEORGES BALCER,
 " JOS. CONTANT,
 " G. BOIVIN,
 " J. HAYNES.

LE COMMERCE ETRANGER DU CANADA

Les statistiques officielles établissent que pour l'année 1893-94 finissant au 30 juin dernier, le commerce étranger du Canada s'est élevé à \$240,999,889 contre \$247,638,620 pour 1892-1893, et \$241,369,343, pour 1891-1892.

Dans les cinq dernières années les chiffres des exportations et ceux des importations ont été les suivants :

Années	Exportations	Importations
1894.....	\$117,524,949	\$123,474,940
1893.....	118,564,362	129,074,218
1892.....	113,963,375	127,406,068
1891.....	98,417,296	119,967,638
1890.....	96,749,149	121,858,241

Les droits perçus sur les importations et la part afférente par tête d'habitant sont résumés dans le tableau suivant :

Années	Population	Droit	Par tête
1894.....	5,021,467	\$19,379,822	\$3.86
1893.....	4,961,528	21,161,710	4.26
1892.....	4,899,098	20,550,581	4.20
1891.....	4,843,256	23,481,069	4.84
1890.....	4,789,028	24,014,908	5.01

Les sommes perçues sur la valeur des objets importés, imposables ou entrant en franchise étaient en

1894.....	de 15.64	pour 100
1893.....	de 16.39	"
1892.....	de 16.13	"
1891.....	de 19.52	"
1890.....	de 19.63	"
1889.....	de 20.60	"

La valeur des exportations du Canada aux divers pays étrangers est indiquée dans le tableau suivant pour 1894 et 1893.

	1894	1893
Grande-Bretagne.....	\$68,538,856	\$64,080,493
Etats-Unis.....	35,809,940	43,923,010
France.....	544,906	264,047
Allemagne.....	2,046,052	750,460
Terre-Neuve.....	2,818,592	2,594,633
Antilles.....	3,443,761	3,145,708
Amérique du Sud.....	1,392,285	1,326,743
Chine et Japon.....	540,849	341,140
Australie.....	522,745	288,352
Espagne.....	56,274	44,355
Portugal.....	79,363	83,001
Italie.....	109,188	87,387
Hollande.....	281,058	282,569
Belgique.....	708,955	669,040

La valeur des marchandises importées pour la consommation au Canada est la suivante en 1894 et en 1893.

	1894	1893
Grande-Bretagne.....	\$38,717,267	\$43,148,413
Etats-Unis.....	53,034,100	58,221,976
France.....	2,536,964	2,832,117
Allemagne.....	5,841,542	3,835,763
Espagne.....	389,293	343,500
Portugal.....	47,106	52,481
Italie.....	402,443	170,564
Hollande.....	344,806	373,858
Belgique.....	550,237	509,511
Terre-Neuve.....	814,562	653,270
Antilles.....	3,677,411	4,244,669
Amérique du Sud.....	872,392	772,613
Chine et Japon.....	2,524,919	2,425,572
Suisse.....	274,825	258,464

Les droits de douane perçus sur les marchandises importées s'élèvent à :

	1894	1893
Grande-Bretagne.....	\$8,245,845	\$9,498,747
Etats-Unis.....	6,960,950	7,630,075
France.....	1,019,568	1,058,095
Allemagne.....	978,224	857,264
Espagne.....	207,724	180,132
Portugal.....	22,894	27,171
Italie.....	49,073	30,816
Hollande.....	879,107	815,200
Belgique.....	119,020	112,081
Terre-Neuve.....	1,623	1,494
Antilles.....	292,464	314,148
Amérique du Sud.....	23,489	78,592
Chine et Japon.....	273,712	313,798
Suisse.....	73,695	70,418

Droits sur les alcools et le sucre en Canada

Le sucre brut, qui était admis en franchise, va payer un droit de $\frac{1}{2}$ c. par livre ; le droit de 64 centièmes de centin par livre sur le sucre raffiné est augmenté dans la même proportion et est désormais de 1c. et 14 centièmes par livre.

Dans la situation du marché, lorsque les consommateurs payaient le sucre blanc raffiné 4c. la livre, la hausse de $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ c. que produira cette augmentation de droit, quoique représentant une avance de $12\frac{1}{2}$ p.c., ne devrait pas susciter beaucoup de réclamations.

Et, d'un autre côté, ce droit de 1c. 14/1000 permettra aux raffineurs de mieux se défendre contre l'invasion des sucres étrangers.

Les droits d'accise sur les spiritueux canadiens sont remaniés de manière à peser moins lourdement sur les alcools distillés de grains canadiens que sur ceux qui proviennent de la distillation de malt ou de mélasse importés. La différence entre les deux est de 2 à 3c. par gallon. L'augmentation est de 20c. par gallon de preuve pour les alcools distillés de grains canadiens, soit \$1.70 par gallon ; de 22c. pour les alcools

de malt importé, soit \$1.72; de 23c. pour les alcools de mélasses, de sirop et de sucre, soit \$1.73.

Les spiritueux importés payaient \$2.12½c. par gallon; ils paieront \$2.25, soit une augmentation de 12½c. par gallon.

REVUE COMMERCIALE

Montréal 15 avril 1895.

L'ouverture de la navigation du St Laurent a donné lieu, comme d'habitude, à une reprise générale des affaires; d'ailleurs, la hausse marquée des grains, des farines et d'une foule d'autres objets de grand commerce a communiqué au commerce une activité qu'il ne connaissait plus depuis longtemps.

La réorganisation de deux de nos principales compagnies de navigation qui menaçait de diminuer la flotte de notre port, s'est effectuée au contraire, en augmentant le nombre de nos navires à vapeur; trois compagnies maintenant existent à la place des deux qui ont liquidé et chacune nous a amené de nouveaux navires. Notre port sera donc au moins aussi fréquenté cette année que les années précédentes.

Les propositions pour l'établissement d'une ligne de vapeurs entre le Canada et la Belgique, avec escale en France, ont dû être examinées la semaine dernière par le gouvernement du Dominion. Mais, jusqu'ici, le gouvernement en a gardé le secret et tout ce que nous savons encore à l'heure qu'il est, c'est que plusieurs propositions ont été faites.

La Chambre de Commerce du District de Montréal, qui avait confié à une commission l'étude des moyens à prendre pour tirer parti du traité de commerce franco-canadien, vient, en adoptant le rapport de cette commission, de pétitionner près du gouvernement pour lui demander d'envoyer en France des délégués officiels chargés d'étudier sur place les besoins du marché français et de fournir aux négociants et industriels français les données dont ils auraient besoin sur le marché canadien.

Bois.—Les exportations de Québec vont commencer; les premiers radeaux arrivent des cours supérieurs des tributaires de St Laurent et les frets sont, au début, à bas prix. On signale un affrètement à 18 s. 6 d. par standare, bois carré pour Londres.

On cote f. à b. à Montréal.

Madriers.—Par 1000 pieds B. M.

Pin blanc.....	\$ 9.00 à \$40.00
Pin jaune.....	9.00 40.00
Epinette.....	8.00 15.00
Pruche.....	10.00

Bois de menuiserie et d'ébénisterie.—Par 1000 pds B. M

Frêne.....	\$16.00 à \$20.00
Merisier.....	14.00 20.00
Erable.....	18.00 25.00
Tilleul (bois blanc).....	12.00 16.00
Noyer tendre.....	22.00 30.00

Grains.—Une hausse très-prononcée s'est établie sur les blés; ceux d'Ontario ont presque atteint les cours de ceux du Manitoba; pas d'exportation possible à ces cours, qui ont été surexcités par le fait que les exportations de l'automne dernier ont laissé à peine les existences nécessaires à la consommation.

Les cours suivants sont pratiqués sur place :

Blé Manitoba No 1 dur par 60 liv.....	0.88
Blé Ontario d'hiver.....	0.85
Blé Ontario de printemps.....	0.85
Pois No 2 par 66 liv.....	0.75
Avoine blanche No 2 par 34 liv.....	0.41
Avoine mélangée.....	0.40
Orge à malter par 48 liv.....	0.60
Orge à moudre.....	0.53
Sarrasin.....	0.51
Seigle par 50 liv.....	0.55

Farines.—Le marché domestique est maintenant plus élevé que les marchés étranger, les farines ayant suivi la hausse du blé.

On cote sur place par 196 liv. net.

Patent d'hiver.....	\$4.15 à \$4.25
Patente du printemps.....	4.25 4.40
Straight roller.....	3.75 3.80
Extra.....	3.55 3.60
Superfine.....	3.20 3.50
Forte de boulanger de la ville.....	4.25 0.00
Forte du Manitoba.....	4.10 4.25

Foins.—L'exportation est restreinte au marché des Etats-Unis.

Les cours pratiqués sont par tonne de 2000 livres foin pressé et livré sur wagon à la station la plus proche de la ferme :

Foin No. 1 (pure flérole des prés).....	\$5.50 à \$6.50
Foin No. 2 (mélangé de trèfle blanc).....	5.00 5.50

Laines.—Il y a une bonne demande en laines longues et en laines peignées pour le marché des Etats-Unis et les prix sont fermes.

Toison du Canada.....	0.20 à 0.21 la liv.
Arrachee, non assortie.....	0.20 0.21 "
A. extra supérieure.....	0.23 0.26 "
B. supérieure.....	0.00 0.22 "
Noire.....	0.13 0.20 "
Cap de B. E. en suint.....	0.13½ 0.16 "
Australie, lavée.....	0.00 0.00 "
Buenos-Ayres.....	0.30 0.32 "
Natal, en suint.....	0.00 0.00 "

Peaux vertes.—La hausse continue sur les peaux vertes. Le déficit de l'élevage aux Etats-Unis s'accroît tous les jours et tous les produits qui en dérivent s'en ressentent.

Les tanneurs paient les peaux classées et inspectées, par 100 livres :

Peaux de bœuf légères	No. 1.....	\$8.50
" " "	No. 2.....	7.50
" " "	No. 3.....	6.50
Peaux de bœuf lourdes	No. 1.....	8.50 à \$9.00
" " "	No. 2.....	8.00 à 8.50

Les peaux de moutons en laine se paient à la boucherie de 60 à 70c la pièce.

Les peaux d'agneau de prian. ps se paient 15c la livre.

Les peaux de veau se paient aux bouchers 8 cents la pièce.

Pelleteries brutes.—Les fourrures indigènes brutes se vendent :

Vison, la pièce.....	\$ 1.00 à \$ 1.50
Rat musqué (hiver).....	0.12½ 0.15
Marte No. 1.....	0.90 1.00
Renard roux.....	1.00 1.25
Loup-cervier.....	1.00 2.00
Bête puante.....	0.25 1.00
Ours.....	10.00 15.00
Loutre.....	8.00 12.00
Castor, la livre.....	3.00 3.50
Chat sauvage.....	0.25 0.75

Animaux de boucherie.—La hausse de la viande aux Etats-Unis a eu son contre coup ici et le bétail sur-pied se vend couramment 1c de plus par livre que l'année dernière à pareille date. L'Angleterre payant un peu plus cher, l'exportation est active. On paie, pour l'exportation :

Bœuf gras No. 1.....	5½c. la liv.
" " No. 2.....	5 c.
" " bonne qualité.....	4½c.
Vaches et bœufs demi-gras.....	3 c. à 4 c.
Moutons.....	4 c. à 5 c.
Agneaux.....	4 c. à 5 c.
Porcs.....	5 c. à 5½c.

Les fermes expérimentales au Canada

L'agriculture est appelée à prendre un grand développement au Canada et ce vaste pays doit devenir par la suite une région productive qui trouvera dans le sol une source de richesses, rappelant par quelques côtés la position fortunée dont ont joui, pendant une période, les Etats-Unis. Ceux-ci avec leur population de 65,000,000 d'habitants ne pourront plus exporter la plupart des produits de leurs récoltes, qui trouveront, dans la consommation locale, un débouché suffisant : c'est le Canada, disposant d'immenses territoires, encore inexploités, n'ayant à nourrir qu'une faible population de 5 à 6 millions d'individus repartis sur un espace presque aussi grand que l'Europe, qui prendra son essor, fournira aux marchés du monde ses grains du Manitoba,—ses animaux de boucherie du Nord-Ouest

et d'Ontario, et sera le grand pourvoyeur de l'ancien monde.

Nous avons déjà signalé dans notre bulletin mensuel l'importance relative prise par l'exportation du bétail celle du fourrage et des produits de l'industrie laitière qui se chiffre ensemble par un total respectable.

Nous n'y reviendrons pas : nous tenons ici à montrer comment s'est développé au Canada le mouvement agricole, comment il a été encouragé par les sociétés d'agriculture et les cercles agricoles favorisés eux-mêmes par le gouvernement, comprenant son rôle de promoteur de la prospérité publique.

C'est qu'à vrai dire, quand on parle du Canada comme d'un pays à coloniser, on s'imagine de suite une région neuve, entièrement dénuée de tout ce que comporte la civilisation, tandis qu'il est parfaitement vrai que s'il y a des terres inexploitées, des forêts entières peu ou point explorées, de vastes terrains peu ou point occupés, nos villes principales, sous le rapport du confort, de l'élégance des constructions, ne le cèdent en rien aux villes européennes et quelquefois même les dépassent sur certains points ; tramways électriques, éclairage, etc.

On ne sera donc pas surpris d'apprendre que ce pays possède des écoles d'agriculture en bon nombre, et quelques fermes expérimentales où l'on étudie, avec une application soutenue, les problèmes qui intéressent les cultivateurs.

Le Canada, ainsi que nous l'apprend le dernier rapport officiel publié par le gouvernement, compte cinq fermes expérimentales, sous la direction de M. Saunders.

Ces cinq fermes sont :

1o La ferme centrale à Ottawa ; c'est celle qui a pour directeur M. Saunders, lequel centralise le service et donne ses ordres aux autres directeurs ;

2o La ferme de Napan (Nouvelle-Ecosse) pour les Provinces maritimes, administrée par M. W. M. Blair ;

3o La ferme de Brandon, (Manitoba) administrée par M. S. A. Bedford ;

4o Celle d'Indian Head pour les territoires du Nord-Ouest, sous la surveillance d M. A. MacKay.

Enfin 5o Celle d'Agassiz, pour la Colombie Anglaise, ayant pour régisseur M. Sharpe.

Dans ces fermes expérimentales, on fait des essais continuels des diverses variétés de semences pour constater quelles sont les meilleures et les plus avantageuses à employer, dans les avoines, les orges, les blés, les pois, les plantes racines, etc.

Depuis la création des fermes expérimentales, c'est-à-dire depuis 1887 on a soumis à l'épreuve 11,398 échantillons de semence. En 1894, l'expérience a porté sur 2,154 échantillons d'espèces variées.

La différence de climat de chacune de ces écoles permet d'apprécier, en comparant les résultats obtenus, quelles variétés conviennent dans telle ou telle région, quelles sont celles qui réussissent, et celles qui végètent et languissent. Ceci est très-important pour la culture des céréales, et des arbres fruitiers.

A l'école centrale d'Ottawa le service est ainsi divisé : Un agriculteur, chargé de tout ce qui concerne la culture, l'alimentation du bétail etc ; un horticulteur qui s'occupe des arbres fruitiers, des légumes et du tabac ; un chimiste, qui a la mission d'analyser les engrais des terres et de faire les expériences ; un entomologiste et un botaniste qui s'occupe des insectes et des plantes, enfin un régisseur de basse-cour auquel revient la direction de la volaillerie. Chacun d'eux présente chaque année un rapport sur la partie du service qui lui est confié. Ces rapports sont publiés et mis à la disposition des agriculteurs et on les distribue avec une très grande libéralité. Dans les premières années de la création des fermes expérimentales, 5000 exemplaires pouvaient répondre à toutes les demandes. Aujourd'hui il en faut 40,000. En 1893 le nombre de lettres reçues à la ferme expérimentale centrale à Ottawa s'est élevé pour demander de renseignements à 25,657. Enfin on a expédié en bulletins, rapports, documents divers relatifs à l'agriculture 245,833 exemplaires.

Les régisseurs dans les fermes expérimentales succursales ont également une correspondance très suivie, ce qui prouve qu'on s'intéresse vivement aux progrès agricoles et qu'on veut connaître les meilleures méthodes de culture. Il est bon d'indiquer ici que le recensement de 1891 porte à 659,712 le nombre des cultivateurs en Canada. C'est loin d'être la proportion des pays d'Europe. L'Angleterre avec les trente et quelques millions d'habitants compte six millions d'agriculteurs et ouvriers agricoles, soit environ le sixième. En France la proportion est bien plus élevée, elle atteint, malgré l'attraction des villes et le dépeuplement des campagnes dont les amis de la cause agricole gémissent plus du tiers.

Les fermes expérimentales font des distributions de semences pour améliorer la culture. L'année dernière il a été expédié 20,171 échantillons, rien que par la ferme centrale d'Ottawa. Les succursales dans le Nouvelle-Ecosse, le Manitoba, la Colombie Anglaise ont également fournis un grand nombre d'échantillons. Chaque échantillon contient 3 livres, et 13,000 cultivateurs en ont bénéficié.

On fait aussi et avec succès dans les fermes expérimentales des essais d'engrais. C'est là un point important pour l'avenir des progrès agricoles. Il n'est pas de bonne culture sans engrais. Or il faut réagir

contre la tendance de certains cultivateurs qui se contentent d'engrais naturels et ne veulent pas adopter les engrais minéraux et chimiques, comme le phosphate le superphosphate, le nitrate de soude, le sulfate d'ammoniaque, etc., etc. De plus il fallait enseigner comment doivent se traiter les engrais naturels, ce qui est beaucoup trop négligé par nos cultivateurs.

Les exemples donnés ont déjà eu un bon effet et produisent d'excellents résultats. Mais il faut persister dans cette voie pour produire une amélioration désirable.

On s'occupe encore des arbres fruitiers qui fournissent une belle qualité de pommes, de groseilles et dans la province de Québec et celle d'Ontario, la culture du pommier a pris un grand développement. C'est même là pour nos émigrants français une heureuse occasion de mettre en pratique leurs connaissances horticoles et de culture maraîchère. Malgré la rigueur du climat, ils réussissent bien parce qu'ils sont très soigneux et qu'ils ont des habitudes de travail régulier et méthodique qui assurent le succès.

La plantation des arbres dans les régions déboisées encore trop fréquentes au Canada a appelé l'attention des fermes expérimentales qui, en appliquant les vrais principes de l'arboriculture, ont donné un salutaire exemple. Un agriculteur distingué de la province de Québec, M. Joly de Lotbinière a fait sur cette intéressante question une conférence fort pratique et très écoutée, qui produira, nous n'en doutons pas, d'heureux résultats.

Enfin nous avons à parler de l'action des sociétés d'agriculture et des cercles agricoles qui depuis quelques années ont pris un développement considérable. Partout où ils se sont établis, les progrès agricoles ont suivi, et ce n'est pas un mouvement d'enthousiasme qui a motivé ces créations, c'est la profonde conviction de la nécessité de réformer les pratiques anciennes, de modifier les méthodes culturales et d'arriver à connaître les causes et les effets de tel ou tel mode pour en faire une application raisonnée.

Là, surtout, l'action des cercles agricoles doit s'exercer avec fruit. De l'enseignement mutuel, par l'exemple, par les conférences que font entre eux les membres de ces cercles, gens pratiques, mais qui ont besoin d'étudier, il sortira un grand bien.

La routine, cette plaie de l'agriculture en tous pays, et nous n'en exceptons pas le Canada, sera de plus en plus rejetée pour faire place à des méthodes conformes aux progrès de la science.

Le gouvernement, en distribuant des brochures, des journaux agricoles, en facilitant le recrutement de ces cercles et de ces sociétés, en donnant des prix pour les expositions, a grandement aidé ce mouvement fécond.

Le clergé y a donné la main avec une bonne volonté qu'on ne saurait nier. Les agriculteurs, heureux de se voir soutenus et encouragés, ont fait le reste.

On a créé des écoles d'agriculture qui n'ont pas encore autant d'élèves qu'on pourrait le désirer, mais il faut tenir compte du petit nombre de la population et aussi du vaste territoire sur lequel elles sont disséminées. Les résultats obtenus sont assez satisfaisants pour permettre d'augurer que le Canada trouvera là une bonne pépinière de jeunes cultivateurs instruits et qui donneront à leur patrie une solide classe de vigoureux défricheurs et de vaillants pionniers de la colonisation.

A. BELLAY

LE PRIX COURANT

Nous recommandons à nos lecteurs qui veulent être bien renseignés sur le mouvement des affaires au Canada de s'abonner au journal commercial *Le prix Courant*. Cette revue est hebdomadaire et ne coûte que 15 francs par an. Chaque numéro contient au moins 40 pages.

AVIS. La Chambre de Commerce Française de Montréal a l'honneur de prévenir ses correspondants qu'elle insérera deux et trois fois *gratuitement* les demandes d'agents qui lui sont adressées. Elle est obligée de prendre cette mesure pour satisfaire aux demandes qui deviennent de plus en plus nombreuses. Les correspondants qui désireraient avoir une publicité d'une plus longue durée sont priés de s'entendre avec le trésorier de notre Compagnie.

AVIS.—La Chambre de Commerce Française de Montréal fait appel à ses correspondants, en France, pour lui adresser des échantillons de leurs articles qu'elle placera dans son musée commercial et elle leur recommande de bien indiquer les renseignements (prix et conditions de vente) qu'il leur convient de porter à la connaissance des acheteurs canadiens. Il sera bon, également, qu'avant de faire cette expédition, nos correspondants veuillent bien aviser notre Chambre de la liste des articles qu'ils se proposent d'envoyer, pour qu'on leur signale ceux dont l'envoi serait inutile, vu l'état du marché.

REVUE FINANCIÈRE

Le mouvement commercial créé par l'ouverture de la navigation et l'activité produite par la hausse générale des marchandises ont donné de l'emploi aux fonds que les banques gardaient en caisse, les prêts à la spéculation se font maintenant aux taux de 4 à 4½ p.c. L'escompte commercial est encore de 6 à 7 p.c.

Le change sur Londres est plus faible. Les banques vendent leurs traites à 60 jours de vue de \$4.88½ à \$4.89 et leurs traites à vue de \$4.89½ à \$4.90 pour une livre sterling. Les chèques sur New-York se négocient à ½ ou ¼ p.c. de prime. Le change sur Paris vaut 5 fr. 17½ pour papier long et 5 fr. 15½ pour papier court.

J. MONIER,
(Du Prix Courant.)

Petit Courrier

DEMANDES D'AGENTS PAR :

M. Chassignole, propriétaire de vignobles à Beaujeu (Rhône).

M. Gaden et Cie, négociants en vins à Bordeaux.

MM. Lefebvre frère et Cie, fabricant de vernis Anglais, à Bouchers-du-Lille.

M. Remy Desplanches, vins et spiritueux, à Bergerac.

M. A. E. Valade et Cie, négociants en vins, quai de Brienne (Bordeaux).

MM. Duphot et Sardou, eaux-de-vie, à Pons, près Cognac.

MM. Rogée et Monnet, vins et spiritueux, à Cognac (Charente).

M. Fromy et Rogée, commerce des eaux-de-vie et vins à St Jean d'Angely, près Cognac.

M. Courret, directeur de la compagnie générale des Charentes, à Cognac.

M. Romain Dutruc, président du syndicat des marchands de vins en gros, spiritueux et liqueurs du département de l'Isère, à Ste Marcelin, (Isère).

M. Charles Farre, vins de Champagne, à Reims.

M. E. Mercier, compagnie des grands vins de Champagne, près Epernay, (Champagne).

M. Louit frères et Cie, négociants en vins, à Bordeaux.

M. Marcelin-Renoux, vins et eaux de vie, à Cognac (Charente).

M. Terrade Frères à Oran, vins d'Algérie.

M. Paul Dubois, Agence Commerciale, Rozay Bary par Jaulgonne, (Aisne.)

M. Rampont, commissaire, 14 rue Jean Jacques Rousseau, Paris demande à représenter en France une maison de conserves alimentaires, notamment dans les homards.

M. Marcel Bourdais, 72 rue de Turenne, Paris, s'offre comme agent pour représenter en France une maison de salaisons ou d'autres denrées alimentaires.

“ LA PRESSE ”

PUBLIEE A MONTREAL, CANADA

Le plus important et le plus répandu des journaux français du continent américain.

Circulation Quotidienne assermentée : 43,383



La circulation de “ LA PRESSE ” est sept fois aussi considérable que celle de tout autre journal français à Montréal.

“ LA PRESSE ” est le meilleur journal d’annonces du Canada.

“ LA PRESSE ” publie 6 pages tous les jours, excepté le Samedi où elle sort à 12 pages.

“ LA PRESSE ” est le seul journal canadien qui s’occupe d’une manière suivie du développement des relations commerciales entre la France et le Canada.

T. BERTHIAUME,

PROPRIETAIRE

71 ET 71A RUE ST JACQUES

MONTREAL, CANADA